



ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

Department of Culture and Heritage
ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ
Pitquhiliqiyikkut
Ministère de la Culture et du Patrimoine

Mise en œuvre de la
Loi sur les langues officielles :

**LES PRIORITÉS DE LA
COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE
DU NUNAVUT EN MATIÈRE
DE SERVICES EN FRANÇAIS**

MARS 2015

Mise en œuvre de la
Loi sur les langues officielles :

**LES PRIORITÉS DE LA
COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE
DU NUNAVUT EN MATIÈRE
DE SERVICES EN FRANÇAIS**

MARS 2015

Mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* : Les priorités de la communauté francophone du Nunavut en matière de services en français, gouvernement du Nunavut

2015-03

Ministre des Langues
Ministère de la Culture et du Patrimoine
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 800,
Iqaluit (Nunavut), X0A 0H0
CANADA

<http://www.ch.gov.nu.ca>

Avertissement : Les opinions de Nunavummiut formulées lors des consultations et consignées dans le présent document ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement du Nunavut.

TABLE DES MATIÈRES

I. MOT DU MINISTRE DES LANGUES	4
II. MISE EN CONTEXTE	5
PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION FRANCOPHONE DU NUNAVUT	5
SOMMAIRE DE LA <i>LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES</i> DU NUNAVUT	6
III. PRIORITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE	7
LES CINQ AXES PRIORITAIRES	7
LES PRINCIPAUX DÉFIS	13
LA PRESTATION EFFICACE ET EFFICIENTE DES SERVICES	14
LA PROMOTION DE LA LANGUE ET LA VITALITÉ COMMUNAUTAIRE	16
IV. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	18
LES GRANDS CONSTATS	18
CINQ RECOMMANDATIONS CLÉS	19
ANNEXE A PROGRAMME DE LA CONSULTATION	20
ANNEXE B LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION	22
ANNEXE C RÉSULTATS DU SONDAGE	23

I. MOT DU MINISTRE DES LANGUES



En 2008, l'Assemblée législative du Nunavut a adopté la *Loi sur les langues officielles* (LLO) du Nunavut. Cette dernière reconnaît trois langues officielles au Nunavut — la langue inuit, l'anglais et le français — chacune ayant un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions territoriales.

L'adoption de la LLO était un accomplissement en soi, mais fallait-il encore en préparer l'entrée en vigueur. Des consultations communautaires ont été tenues, notamment auprès de la communauté francophone dans le cadre du Forum sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut (mars 2009) et du Sommet de la langue (février 2010). La version finale du plan de mise en œuvre, le *Plan Uqausivut*, a été déposée à l'Assemblée législative le 30 octobre 2012, pavant ainsi la voie à l'entrée en vigueur de la LLO, survenue le 1^{er} avril 2013.

L'entrée en vigueur de la LLO représente un jalon important de la jeune histoire du Nunavut. Il s'agit maintenant de veiller à une mise en œuvre ordonnée et qui réponde aux besoins de nos communautés de langues officielles. À cette fin, il importe de faire participer la communauté francophone pendant l'établissement des priorités, l'élaboration et la tenue à jour du plan, le suivi et l'évaluation des résultats du plan.

Dans cette visée, une consultation publique s'est tenue le 5 octobre 2013 auprès de la communauté francophone dans le but d'identifier ses priorités par rapport à la mise en œuvre de la LLO. Quarante-trois Franco-Nunavois ont répondu à l'invitation. À la suite de cette consultation, le ministère de la Culture et du Patrimoine a élaboré un sondage sur les services en français au Nunavut afin d'approfondir les pistes d'actions mises de l'avant par la communauté francophone. Quatre-vingt-dix personnes provenant des régions de Qikiqtani, Kitikmeot et Kivalliq ont répondu au sondage.

Le présent rapport fait état des principaux constats issus de la consultation et du sondage. Ce document favorisera la recherche de solutions communautaires, tel que préconisé dans le mandat *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble 2014-2018*, afin d'appuyer l'élaboration et la prestation efficace et efficiente de programmes et services gouvernementaux en français au Nunavut, selon les priorités identifiées par la communauté francophone du Nunavut.

Sincèrement,

L'honorable George Kuksuk
Ministre des Langues

II. MISE EN CONTEXTE

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION FRANCOPHONE DU NUNAVUT

La population francophone du Nunavut vit une réalité unique par rapport aux autres provinces et territoires du Canada. En effet, il n'y a qu'au Nunavut où la langue maternelle de la majorité n'est ni l'anglais, ni le français. Environ 69 % des 31 765 résidents du territoire ont la langue inuit comme langue maternelle. Approximativement 9 000 résidents ont l'anglais comme langue maternelle. Par ailleurs, 435 francophones, soit 1,4 % de la population totale du Nunavut, ont le français comme langue maternelle¹. C'est dire, somme toute, que la population francophone du Nunavut se retrouve en situation de double minorité linguistique.

Par contre, 1 235 francophones ou francophiles, soit 3,9 % de la population totale, peuvent soutenir une conversation en français². La grande majorité des francophones du territoire vivent à Iqaluit (315 francophones de langue maternelle). Qui plus est, 860 personnes vivant dans la capitale ont une connaissance du français, soit environ 13 % de la population d'Iqaluit³. Des francophones de langue maternelle résident un peu partout dans le territoire : 375 vivent sur l'île de Baffin, une vingtaine dans la région de Kitikmeot et près d'une quarantaine dans la région de Kivalliq⁴.

Au niveau communautaire, le mouvement associatif francophone est bien ancré à Iqaluit. Depuis la création, en 1981, de l'Association des francophones de Frobisher Bay (maintenant appelée l'Association des francophones du Nunavut), la communauté francophone s'est dotée d'institutions et d'organismes représentatifs dans plusieurs sphères sociétales, dont notamment : la Commission scolaire francophone du Nunavut, le Carrefour Nunavut, le Réseau santé en français au Nunavut, le Centre de la petite enfance Les Petits Nanooks, l'Association des parents francophones du Nunavut et le Théâtre Uiviit. De plus, l'école des Trois-Soleils offre une éducation en français aux élèves francophones depuis 2001, et il est possible de s'informer en français au Nunavut grâce à deux médias communautaires, soit la radio CFRT et le journal Le Nunavoix.

1 Statistique Canada. 2012. Série « Perspective géographique », Recensement de 2011. Produit no 98-310-XWF2011004 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits analytiques, Recensement de 2011. Version mise à jour le 24 octobre 2012.

2 *Ibid.*

3 Statistique Canada, Recensement de la population de 2011, produit numéro 98-314-XCB2011044 au catalogue de Statistique Canada.

4 Statistique Canada, Recensement de la population de 2011, produit numéro 98-314-XCB2011028 au catalogue de Statistique Canada.

SOMMAIRE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NUNAVUT

La *Loi sur les langues officielles* (LLO) du Nunavut est officiellement entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013. Le Nunavut devient ainsi le troisième parmi les provinces et territoires du Canada à se doter d'une pareille législation, après le Nouveau-Brunswick et les Territoires du Nord-Ouest.

D'entrée de jeu, l'article 3 de la LLO reconnaît que la langue inuit, le français et l'anglais sont les langues officielles du Nunavut, « chacune ayant un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions territoriales ». En pratique, l'article 3 vise à instaurer le trilinguisme institutionnel au Nunavut, c'est-à-dire l'accès égal à des services de qualité égale pour les membres des trois communautés de langues officielles au Nunavut.

Ce sont toutefois les articles 11 et 12 de la LLO qui édictent la marche à suivre pour le gouvernement du Nunavut (GN) en matière de communication avec le public et de prestation de services. En résumé, tout citoyen du Nunavut a le droit de communiquer avec une institution territoriale et d'en recevoir les services dans la langue officielle de son choix. Parallèlement, une institution territoriale a l'obligation positive de faire une offre active de ses services, c'est-à-dire d'informer le public du droit de communiquer dans sa langue officielle préférée et d'en recevoir les services disponibles dans cette langue.

La norme visée aux articles 11 et 12 en matière de communication avec le public et de prestation de services est donc celle de l'égalité réelle. Cette approche exige qu'une minorité de langue officielle soit, au besoin, traitée différemment de sorte à assurer un traitement équivalent à celui des autres langues officielles. L'égalité réelle impose donc au GN une obligation de résultat envers chacune de ses communautés de langue officielle. Enfin, il y aurait lieu de réitérer que l'exercice des droits linguistiques ne doit pas être considéré comme une demande d'accommodement. Il n'existe pas une communauté de langue officielle principale et une ou deux communautés de langues officielles secondaires.

III. PRIORITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

L'objectif premier de la consultation du 5 octobre 2013 était d'identifier les priorités de la communauté francophone en matière de services en français dans le contexte de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut.

Dans cette visée, quatre questions précises ont été posées aux participants et discutées sous forme de tables rondes. Les deux premières questions se sont attardées à l'identification d'axes prioritaires et des principaux défis de la mise en œuvre. Les deux suivantes se sont attardées aux moyens de la mise en œuvre. Chacune des questions est reproduite ci-dessous.

Sur la foi des rétroactions de la consultation, le ministère de la Culture et du Patrimoine a élaboré un sondage sur les services en français. L'objectif premier du sondage était de dresser le profil du répondant afin de mieux connaître les besoins et les attentes du citoyen francophone. En deuxième lieu, le sondage avait pour objectif d'examiner davantage les priorités sectorielles et les pistes d'action identifiées lors de la consultation. Certains passages clés du sondage ont été incorporés ci-dessous. Les résultats intégraux sont reproduits à l'annexe C.

LES CINQ AXES PRIORITAIRES

La question suivante a été posée aux participants :

« Quels seraient, selon vous, cinq axes prioritaires dans la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut? »

Les cinq axes identifiés, sans ordre de priorité, ont été les suivants : la culture, le développement économique, l'éducation et la petite enfance, la justice et la sécurité publique, ainsi que la santé et les services sociaux.

Dans le cadre du sondage sur les services en français, les répondants ont classé les cinq axes identifiés en ordre de priorité. En voici le résultat :

- 1 ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE
- 2 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
- 3 CULTURE
- 4 JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

« L'éducation est primordiale pour le développement de la communauté francophone. Un bon système éducatif incitera les gens à établir des racines et rester au Nunavut. »

Ce qui a été dit lors de la consultation :

Les participants ont réitéré à maintes reprises que l'école des Trois-Soleils d'Iqaluit est un joyau et un symbole de grande fierté de la communauté. En plus de rappeler l'importance de l'accès à l'éducation primaire et secondaire en français, les participants ont également mentionné l'importance de l'enseignement du français langue seconde, tant pour les élèves inuit et anglophones que pour les apprenants adultes en milieu de travail. La francophilie est un facteur important à l'épanouissement de la vitalité communautaire. Par ailleurs, l'appui à la petite enfance est également jugé prioritaire puisqu'il s'agit de la clientèle étudiante de demain. Il importe donc de bien préparer la jeunesse francophone en lui inculquant un sentiment de fierté par le biais de la francisation et de la construction identitaire.

Ce qui ressort du sondage :

Les répondants ont identifié cinq programmes ou services comme étant de haute priorité en matière d'éducation et de petite enfance :

- i) l'école primaire, incluant la maternelle (haute priorité à 95 %);
- ii) l'école secondaire (haute priorité à 92 %);
- iii) les centres de la petite enfance ou autres garderies agréées (haute priorité à 87 %);
- iv) un programme de francisation, de la maternelle à la 12^e année (haute priorité à 82 %);
- v) l'appui à l'accès aux études supérieures (haute priorité à 77 %).

2 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

« Quand vous êtes malade, la langue dont vous avez besoin, c'est le français. »

Ce qui a été dit lors de la consultation :

L'accès aux services de santé en français est une priorité absolue. En situation d'urgence, il est primordial qu'une personne soit prise en charge dans sa langue maternelle. Il est essentiel de bonifier immédiatement la prestation des services en français en milieu hospitalier (l'hôpital général Qikiqtani à Iqaluit), mais également dans les domaines de la santé publique, de la santé mentale, de la santé des familles, des services sociaux et des voyages médicaux.

Ce qui ressort du sondage :

Les répondants ont identifié cinq programmes ou services comme étant de haute priorité en matière de santé et de services sociaux :

- i) l'accès à un médecin généraliste (haute priorité à 92 %);
- ii) les services d'admission à l'hôpital (haute priorité à 91 %);
- iii) les services d'urgence de l'hôpital (haute priorité à 87 %);
- iv) une ligne téléphonique info-santé (haute priorité à 84 %);
- v) les communications du GN (sites web, formulaires, lignes directrices, politiques, etc.) (haute priorité à 79 %).

3 CULTURE

« La culture, c'est quelque chose qui manque cruellement à la communauté francophone du Nunavut, d'ailleurs même à la communauté en général. L'absence d'infrastructure adéquate, telle une salle de théâtre ou de spectacle, est un défi de taille qui nous prive d'un accès régulier à des prestations culturelles professionnelles. »

Ce qui a été dit lors de la consultation :

La culture est un élément intrinsèque à la vitalité et à l'épanouissement de la communauté francophone. Il est primordial d'avoir un lieu pour se rassembler et vivre sa culture, ainsi que de partager la langue et la culture françaises avec les nombreux francophiles du Nunavut. Une culture forte équivaut à une communauté forte. Il est donc essentiel d'avoir un accès régulier aux arts et à la culture afin de forger chez notre jeunesse une fierté culturelle.

Ce qui ressort du sondage :

Les répondants ont identifié cinq programmes ou services comme étant de haute priorité en matière de culture :

- i) les communications du GN (sites web, formulaires, lignes directrices, politiques, etc.) (haute priorité à 82 %);
- ii) un programme de financement pour la prestation de services communautaires (haute priorité à 74 %);
- iii) la Ligne téléphonique 5544 (renseignements en français sur les programmes et services du GN) (haute priorité à 72 %);
- iv) un programme de financement pour les productions culturelles et artistiques en français (haute priorité à 71 %);
- v) le financement des radios communautaires (haute priorité à 57 %).

4 JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

« La justice est clairement un axe prioritaire, dû à l'importance de se faire défendre dans sa langue ou encore afin de comprendre exactement ce qui se passe en situation problématique. »

Ce qui a été dit lors de la consultation :

Le domaine de la justice et de la sécurité publique est important puisqu'il a un impact direct sur la vie du citoyen, qu'il s'agisse des services d'urgence (ligne 4422 pour Iqaluit, par exemple), policiers ou des incendies. Il est également important de bien comprendre notre environnement, qu'il s'agisse de panneaux de signalisation ou d'enseignes publiques, ou même lors de l'émission de contraventions par les agents municipaux. Enfin, il importe d'avoir un accès de qualité aux services en matière de justice, que ce soit l'aide juridique, les services aux victimes d'actes criminels ou encore l'accès aux tribunaux. Il est donc primordial que les agents de première ligne aient de solides compétences dans toutes les langues officielles du Nunavut, y compris le français.

Ce qui ressort du sondage :

Les répondants ont identifié cinq programmes ou services comme étant de haute priorité en matière de justice et de sécurité publique :

- i) l'accès à l'aide juridique (haute priorité à 88 %);
- ii) l'accès aux services de la Cour de justice du Nunavut, incluant le personnel de première ligne et les services d'interprétation (haute priorité à 84 %);
- iii) les services de la Gendarmerie royale du Canada (haute priorité à 84 %);
- iv) les services téléphoniques d'urgence, comme le 4422 pour la ville d'Iqaluit (haute priorité à 83 %);
- v) la coordination des mesures d'urgence (haute priorité à 78 %).

5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

« Il faut créer plus d'opportunités en français pour nos entrepreneurs francophones. »

Ce qui a été dit lors de la consultation :

Le développement économique, notamment l'employabilité et les services aux entreprises, est une priorité pour la communauté francophone. Par ailleurs, l'accueil des nouveaux arrivants est également important en raison des nombreux mouvements au sein de la communauté francophone du territoire. Rejoindre les nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration à la communauté francophone est nécessaire pour le renforcement communautaire, créant davantage de perspectives économiques pour les entrepreneurs locaux.

Ce qui ressort du sondage :

Les répondants ont identifié cinq programmes ou services comme étant de haute priorité en matière de développement économique :

- i) les services aux nouveaux arrivants francophones (haute priorité à 85 %);
- ii) les communications du GN (sites web, formulaires, lignes directrices, politiques, etc.) (haute priorité à 83 %);
- iii) les initiatives de recrutement d'employés francophones (haute priorité à 80 %);
- iv) les services d'aide à l'emploi (haute priorité à 71 %);
- v) les services de démarrage d'entreprise (haute priorité à 64 %).

LES PRINCIPAUX DÉFIS

Après avoir identifié les cinq axes prioritaires, les participants de la consultation se sont attardés aux principaux défis ou obstacles potentiels à la mise en œuvre de la LLO. La question suivante leur a été posée :

« Quels sont, selon vous, les principaux défis liés à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Nunavut? »

Ce qui a été dit lors de la consultation :

Une panoplie de défis ont été identifiés, tels que les coûts associés à la mise en œuvre, la très grande superficie du territoire, et la pénurie d'infrastructures, notamment au niveau des télécommunications. Toutefois, deux préoccupations ont clairement ressorti des discussions, à savoir l'absence de désignation de postes bilingues et l'absence d'une politique d'offre active des services du GN.

LA DÉSIGNATION DE POSTES BILINGUES

« L'absence de désignation de postes bilingues est un défi continu. Je suis francophone et ça me fait plaisir d'offrir des services en français au public, mais le jour où je quitterai mon poste, il est très fort probable que ce ne sera pas un francophone qui prendra ma place. Donc, les services en français vont s'arrêter là. »

Les participants ont noté le nombre insuffisant de francophones au sein de la fonction publique territoriale. Ce qui est d'autant plus problématique, c'est qu'il ne semble y avoir aucune stratégie concertée pour remédier à cette situation, particulièrement au niveau des postes de première ligne. Souvent, l'employé qui parle français devient le « francophone d'office » et il est convoqué dès qu'il y a une demande pour des services en français, que ce soit son domaine d'expertise ou non. Avec un haut roulement du personnel, cette pratique n'est guère efficace, ne peut aucunement assurer une continuité dans les services offerts, et encore moins contribuer à des services qui soient de qualité comparable à ceux des autres langues officielles. Sans la désignation formelle de postes bilingues, il sera impossible d'en arriver à une prestation efficace et efficiente des services en français au Nunavut.

L'OFFRE ACTIVE DES SERVICES

« Souvent, on est francophone, mais on parle anglais. C'est plus facile d'envoyer notre formulaire pour la carte santé en anglais, parce qu'en français, ça doit aller à la traduction, puis ça doit revenir, et ça va se perdre quelque part. »

L'importance de promouvoir l'offre active des services a été soulevée à plusieurs reprises. Il est important qu'un citoyen francophone soit informé, dès le contact initial, de la possibilité d'obtenir des services en français. Lorsqu'un service n'est pas clairement offert, un francophone aura tendance à s'adresser d'abord en anglais. De plus, il est important de valoriser la langue française, dans le but de démontrer la valeur ajoutée du français à la communauté du Nunavut. Finalement, il a été fait mention de l'importance de rejoindre les francophones de l'ensemble du territoire. Bien que la majorité des francophones du Nunavut habitent à Iqaluit, il est important d'inclure les francophones vivant dans les autres collectivités du territoire, surtout lorsqu'on traite des domaines de la santé et de la sécurité publique.

LA PRESTATION EFFICACE ET EFFICIENTE DES SERVICES

Après avoir identifié cinq axes prioritaires et deux obstacles principaux à la mise en œuvre, les participants ont réfléchi aux pistes d'action possibles. La question suivante leur a été posée :

« Comment peut-on, selon vous, assurer une prestation efficace et efficiente des services en français au Nunavut? »

Ce qui a été dit lors de la consultation :

- i) Désigner des postes bilingues : la désignation de postes bilingues (français obligatoire) permettrait de mieux servir la population francophone en s'assurant de la présence de francophones à certains postes gouvernementaux.
- ii) Prioriser les services en français pour les postes de première ligne (les postes offrant un service direct au public) : cet aspect est particulièrement important dans les domaines où les gens sont émotifs (par exemple, la santé) ou dans les endroits où il n'est pas possible d'attendre pour avoir de l'assistance (par exemple, les services d'urgence).

- iii) Bâtir sur les services existants : puisque plusieurs francophones travaillent déjà au GN, il serait opportun de répertorier la capacité linguistique existante au sein de la fonction publique. Cette démarche permettrait de mettre à contribution les ressources existantes.
- iv) Assurer des services en français de qualité, notamment par le biais de la Ligne téléphonique 5544 : plusieurs participants ont souhaité recevoir quelques services complets et de qualité, plutôt que plusieurs services partiels.
- v) Regrouper tous les services en français du GN sous un même toit : un service de guichet unique créerait un point d'accès central pour les francophones afin d'accéder à tous les services du GN, tels que le permis de conduire et la carte d'assurance maladie.
- vi) Instaurer un système d'offre active : c'est-à-dire adopter une approche proactive qui informe le public dès le contact initial de la disponibilité des services en français.
- vii) Instaurer un mécanisme de gestion et de reddition de comptes : il est important de responsabiliser les acteurs clés de la mise en œuvre par le biais d'un processus d'évaluation ponctuelle des progrès de la mise en œuvre.
- viii) Conserver une mémoire institutionnelle : en raison du haut taux de roulement de personnel, il est important d'assurer et de mettre en œuvre des plans de transition et de veiller à une bonne gestion de l'information.
- ix) Instaurer un plan d'action stratégique gouvernemental spécifique à la prestation des services en français : ce document détaillerait des objectifs tangibles, avec échéanciers et ressources requises pour veiller à une mise en œuvre efficace et efficiente des services en français au Nunavut.

Ce qui ressort du sondage :

Les répondants ont identifié cinq mesures ou initiatives comme étant hautement prioritaires et susceptibles de contribuer à une prestation efficace et efficiente des services en français par le GN :

- i) la désignation de postes bilingues, français obligatoire (haute priorité à 74 %);
- ii) prioriser les services en français pour les postes de première ligne (haute priorité à 61 %);
- iii) adopter une politique de communication applicable à l'ensemble du GN (haute priorité à 45 %);
- iv) répertorier la capacité linguistique existante au sein du GN afin de bâtir sur les ressources existantes (haute priorité à 39 %);
- v) adopter un plan d'action stratégique gouvernemental spécifique à la prestation des services en français (haute priorité à 39 %).

LA PROMOTION DE LA LANGUE ET LA VITALITÉ COMMUNAUTAIRE

La question suivante a été posée aux participants :

« Comment peut-on, selon vous, protéger et promouvoir la langue française et la vitalité de la communauté francophone du Nunavut :

- i) par l'entremise d'actions gouvernementales;*
- ii) par l'entremise d'actions communautaires. »*

Ce qui a été dit lors de la consultation :

L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Quatre actions gouvernementales ont été identifiées comme levier de protection et de promotion de la langue française et de la vitalité de la communauté francophone du Nunavut :

- i** Le gouvernement du Nunavut doit assumer un rôle de leadership dans la planification et l'élaboration de ses programmes et services, en portant une attention particulière à la pertinence et à l'efficacité culturelle pour la communauté francophone. Il est important de reconnaître et de célébrer les différences culturelles de chacune des communautés de langue officielle du Nunavut, de sorte à favoriser l'harmonie, la compréhension et le respect des cultures.
- ii** La communication est un élément important de promotion et de vitalité. Toute communication publique du GN doit être, sans exception, dans chacune des langues officielles du Nunavut.
- iii** L'établissement de règles et de normes en matière linguistique permettrait d'assurer la constance et l'uniformité de la terminologie « nordique » utilisée par le GN.
- iv** Le maintien d'un financement adéquat pour les programmes culturels et patrimoniaux est primordial pour la communauté francophone. Un financement pluriannuel contribuerait à la vitalité communautaire en permettant une planification à moyen et à long terme.

L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Quatre actions communautaires ont été identifiées comme levier de protection et de promotion de la langue française et de la vitalité de la communauté francophone du Nunavut :

- i Le citoyen doit assumer et vivre sa francophonie au quotidien.
- ii Les organismes communautaires francophones, dont l'organisme porte-parole, doivent faire preuve d'un leadership fort et efficace auprès des instances gouvernementales.
- iii Les organismes communautaires ont un important rôle à jouer au niveau de l'intégration des nouveaux arrivants francophones et francophiles du Nunavut.
- iv Les organismes communautaires doivent se concerter de manière à multiplier les occasions de rencontres communautaires et culturelles et d'en informer activement la population francophone et francophile.

IV. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

LES GRANDS CONSTATS

Quatre-vingt-dix (90) répondants des trois régions du Nunavut ont rempli le sondage sur les services en français. De ceux-ci, 77 ont indiqué avoir le français comme langue maternelle. Bien que l'échantillon soit modeste en nombre absolu, il représente néanmoins 18 % des francophones de langue maternelle française du Nunavut.

Le profil du répondant permet de tirer quelques conclusions intéressantes. Tout d'abord, 77 % des répondants sont âgés de 25 à 54 ans et plus de la moitié des répondants ont au moins un enfant. Environ 96 % des répondants ont un travail rémunéré, dont 76 % sont des employés de la fonction publique. Fait intéressant, plus de 55 % des répondants habitent le Nunavut depuis au moins cinq ans et plus de 32 % depuis au moins 10 ans.

Les francophones du Nunavut utilisent activement les services du GN. Selon les résultats du sondage, 92 % des répondants ont affirmé s'être prévalus des services du GN au cours des 12 derniers mois. Qui plus est, 42 % d'entre eux ont communiqué à plus de 10 reprises avec le GN au cours de cette période. Interrogé quant à la façon de communiquer avec le GN, trois modes sont privilégiés, soit le courriel (69 %), le téléphone (61 %) et en personne (45 %). Fait important à noter : 60 % des répondants ont affirmé communiquer avec le GN en lien avec les services de santé.

Or, en l'absence d'une politique d'offre active de services, plus de la moitié des répondants, soit 53 %, affirme s'exprimer d'abord en anglais. Une étude récente de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques démontre que près de 90 % des clients demanderont un service en français si le prestataire du service en fait une offre active et qu'il a un accent semblable à celui du client. L'étude conclut que la présence d'une offre active constitue un facteur déterminant pour que les gens emploient le français lorsqu'ils demandent des services gouvernementaux⁵.

Enfin, les participants de la consultation d'octobre 2013 ont reconnu que la mise en œuvre sera un processus de longue haleine. Ceci dit, tous s'attendent à une progression des services en français et non à une régression. Pour y arriver, le GN doit d'abord connaître ses ressources existantes au sein de la fonction publique afin de les utiliser de façon efficace et efficiente. D'autre part, il est impératif d'instaurer la désignation de postes bilingues afin d'assurer la pérennité des services en français au Nunavut. Enfin, il est essentiel que le GN se dote d'un plan d'action gouvernemental dédié aux services en français au Nunavut afin d'assurer la planification, l'adoption et la mise en œuvre de services en français culturellement pertinents et efficaces.

⁵ INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES (ICRML), 2009. Utilisation des services gouvernementaux de langue française, p. 68.

CINQ RECOMMANDATIONS CLÉS

En fonction des priorités mises de l'avant par la communauté en matière de services en français dans le cadre de la consultation du 5 octobre 2013 et des données issues du sondage sur les services en français au Nunavut de février 2014, il est recommandé :

- 1 Que le GN entreprenne immédiatement un inventaire et une évaluation de la capacité linguistique des employés de la fonction publique territoriale;
- 2 Que le GN adopte une politique de désignation de postes bilingues (français obligatoire) et qu'un nombre suffisant de postes soit désigné au sein de la fonction publique en vue d'assurer l'exécution et les fonctions prévues dans la LLO;
- 3 Que le GN élabore et adopte une politique de communication qui soit applicable à l'ensemble des institutions territoriales;
- 4 Que le GN développe et adopte un plan d'action stratégique pour la prestation des services en français au Nunavut, lequel soit assorti d'un mécanisme de gestion et de reddition de comptes;
- 5 Que le GN, conformément au mandat *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble 2014-2018*, travaille de concert avec ses partenaires afin d'identifier des solutions communautaires qui favoriseront le bien-être et la vitalité de la communauté francophone du Nunavut.

ANNEXE A

PROGRAMME DE LA CONSULTATION

LES PRIORITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Le 5 octobre 2013
Frobisher Inn (salle Koojesse)
Iqaluit (Nunavut)

9 h 30 - 9 h 40	Mot d'ouverture et survol du programme : Isabelle Déry et Maurice Chiasson, co-animateurs Centre canadien de leadership en évaluation
9 h 40 - 9 h 50	Allocution de l'honorable James Arreak, Ministre des Langues
9 h 50 - 10 h 00	Allocution de madame Sandra Inutiq, Commissaire aux langues du Nunavut
10 h 00 - 10 h 30	Tour de table / exercice brise-glace
10 h 30 - 10 h 45	PAUSE SANTÉ
10 h 45 - 12 h 00	Panel de discussion : meilleures pratiques et leçons apprises ailleurs au Canada Aubrey Cormier, Directeur général, Société Saint-Thomas-d'Aquin (Ile-du-Prince-Édouard) « L'équilibre entre les besoins prioritaires de la communauté en matière de services et la capacité des gouvernements à les offrir » Guy Matte, Président, Comité consultatif provincial sur les affaires francophones (Ontario) « Le rôle du citoyen dans le développement des services publics » Régis St-Pierre, Directeur général sortant Association franco-yukonaise (Yukon) « Le concept de services utiles, utilisés et utilisables »
12 h 00 - 13 h 15	REPAS DU MIDI (SALLE KOOJESSE)

13 h 15 - 13 h 30	Récapitulation de la matinée et directives relatives au déroulement des tables rondes : Isabelle Déry
13 h 30 - 14 h 15	Tables rondes 1. Quels seraient, selon vous, cinq axes prioritaires dans la mise en œuvre de la <i>Loi sur les langues officielles du Nunavut</i> ? 2. Quels sont, selon vous, les principaux défis liés à la mise en œuvre de la <i>Loi sur les langues officielles</i> du Nunavut?
14 h 15 - 14 h 45	Présentation des observations et résultats
14 h 45 - 15 h 00	PAUSE SANTÉ
15 h 00 - 15 h 45	3. Comment peut-on, selon vous, assurer une prestation efficace et efficiente des services en français au Nunavut? 4. Comment peut-on, selon vous, protéger et promouvoir la langue française et la vitalité de la communauté francophone du Nunavut i) par l'entremise d'actions gouvernementales? ii) par l'entremise d'actions communautaires?
15 h 45 - 16 h 15	Présentation des observations et résultats
16 h 15 - 16 h 25	Récapitulation: Isabelle Déry
16 h 25 - 16 h 30	Mot de la fin : Stéphane Cloutier, Directeur aux langues officielles Ministère de la Culture et du Patrimoine
20 h 30	Spectacle : Luc De Larochellière et Andrea Lindsay au Franco-centre (édifice 981)

ANNEXE B

Liste des participants à la consultation

Invités :

M. Maurice Chiasson,
co-animateur, Centre canadien de leadership en évaluation

M. Aubrey Cormier,
directeur général, Société Saint-Thomas d'Aquin (Île-du-Prince-Édouard)

Mme Isabelle Déry,
co-animatrice, Centre canadien de leadership en évaluation

Mme Sandra Inutiq,
commissaire aux langues du Nunavut

M. Guy Matte,
président, Comité consultatif provincial sur les affaires francophones (Ontario)

M. Régis St-Pierre,
directeur général sortant, Association franco-yukonaise (Yukon)

Participants:

1. Pascale Arpin
2. Yoan Barriault
3. Marie Bélanger
4. Marie Belleau
5. Mylène Bellerose
6. Tim Brown
7. Carole Cancel
8. Carine Chalut
9. Mylène Chartrand
10. Stéphane Cloutier
11. Damien Côté
12. Jacques D'Auteuil
13. Éric Doiron
14. Christian Dufour
15. Martine Dupont
16. Jacques Fortier
17. François Fortin
18. Serge Gagnon
19. Alexandre Gaudreault-Cambron
20. Denise Grandmaison
21. Daniel Hubert
22. Marie-Josée Joyal
23. Francine Lantin
24. Jacques Larabie
25. Sylvie LeBlanc
26. Audrey Lemieux
27. Aïda Maigre-Touchet
28. Ed Maruyama
29. Emmanuel Michaux
30. Lucie Moisan
31. Amélie Morel
32. Robert Nevin
33. Marc Noreau
34. François Ouellette
35. François Picotte
36. Michel Potvin
37. Louis Robillard
38. Danielle Samson
39. Tommy Tremblay
40. Nalini Vadapalli
41. Linda Vaillancourt
42. Réjane Vaillancourt
43. Halima Zouhar

ANNEXE C

RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS (FÉVRIER 2014)

1. ÊTES-VOUS?		
Choix de réponses	Réponses	
un homme	51,1 %	46
une femme	48,9 %	44
Nombre de répondants		90

2. QUELLE EST VOTRE LANGUE MATERNELLE?		
Choix de réponses	Réponses	
Le français	85,6 %	77
L'anglais	8,9 %	8
La langue inuit	0,0 %	0
Autre	5,6 %	5
Nombre de répondants		90

3. QUEL EST VOTRE GROUPE D'ÂGE?		
Choix de réponses	Réponses	
Moins de 25 ans	4,4 %	4
De 25 à 39 ans	45,6 %	41
De 40 à 54 ans	31,1 %	28
55 ans et plus	18,9 %	17
Nombre de répondants		90

4. ÊTES-VOUS?		
Choix de réponses	Réponses	
Un étudiant ou une étudiante	1,1 %	1
Un employé ou une employée du secteur public	75,6 %	68
Un employé ou une employée du secteur privé	11,1 %	10
Un travailleur ou une travailleuse autonome	7,8 %	7
Un retraité ou une retraitée	1,1 %	1
Autre	3,3 %	3
Nombre de répondants		90

5. OÙ HABITEZ-VOUS?		
Choix de réponses	Réponses	
Iqaluit	91,1 %	82
La région de Baffin (collectivité autre qu'Iqaluit)	3,3 %	3
La région de Kivalliq	2,2 %	2
La région du Kitikmeot	3,3 %	3
Nombre de répondants		90

6. DEPUIS COMBIEN DE TEMPS HABITEZ-VOUS AU NUNAVUT?

Choix de réponses	Réponses	
Moins d'un an	11,1 %	10
Entre 1 et 5 ans	33,3 %	30
Entre 5 et 10 ans	23,3 %	21
Plus de 10 ans	32,2 %	29
Nombre de répondants		90

7. COMBIEN D'ENFANTS AVEZ-VOUS?

Choix de réponses	Réponses	
0	48,9 %	44
1	20,0 %	18
2	22,2 %	20
3	6,7 %	6
4	1,1 %	1
Autre	1,1 %	1
Nombre de répondants		90

8. DE QUELLE FAÇON VOUS INFORMEZ-VOUS SUR LES QUESTIONS D'ACTUALITÉ AU NUNAVUT? COCHEZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES.

Choix de réponses	Réponses	
Médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube, etc.)	57,3 %	51
Médias communautaires francophones (journal Le Nunavoix, CFRT 107.3 FM)	62,9 %	56
Médias anglophones (Nunatsiaq News, News North, CBC North)	85,4 %	76
Site Web du gouvernement du Nunavut (www.gov.nu.ca)	53,9 %	48
Site Web des organismes communautaires francophones	28,1 %	25
Autre	3,4 %	3
Number of respondents		89

9. DE QUELLE FAÇON PRÉFÉREZ-VOUS COMMUNIQUER AVEC LE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT? COCHEZ JUSQU'À DEUX RÉPONSES.

Choix de réponses	Réponses	
En personne	44,9 %	40
Médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.)	1,1 %	1
Téléphone	60,7 %	54
Courriel	68,5 %	61
Correspondance (poste)	4,5 %	4
Autre	0,0 %	0
Nombre de répondants		89

10. LORSQUE VOUS COMMUNIQUEZ AVEC LE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, VOUS VOUS EXPRIMEZ D'ABORD :

Choix de réponses	Réponses	
Toujours en français	6,7 %	6
Habituellement en français	10,1 %	9
Occasionnellement en français	27,0 %	24
En anglais	52,8 %	47
En langue inuit	0,0 %	0
Autre	3,4 %	3
Nombre de répondants		89

11. AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, À COMBIEN DE REPRISES AVEZ-VOUS COMMUNIQUÉ AVEC LE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT?

Choix de réponses	Réponses	
À aucune reprise	7,9 %	7
De 1 à 5 reprises	42,7 %	38
De 6 à 10 reprises	11,2 %	10
À plus de 10 reprises	38,2 %	34
Nombre de répondants		89

12. VOUS COMMUNIQUEZ AVEC LE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT PRINCIPALEMENT EN LIEN AVEC (COCHEZ JUSQU'À TROIS RÉPONSES) :

Choix de réponses	Réponses	
La recherche de programmes de financement	16,5 %	14
L'obtention de renseignements généraux	45,9 %	39
Les services de santé	60,0 %	51
L'éducation ou la petite enfance	15,3 %	13
Le développement économique	9,4 %	8
La culture	15,3 %	13
La justice et la sécurité du public	8,2 %	7
Les communiqués de presse	7,1 %	6
Les offres d'emplois	17,7 %	15
L'obtention de formulaires, politiques, lois ou autres documents spécifiques	28,2 %	24
Autre	4,7 %	4
Nombre de répondants		85

13. LORS DE LA CONSULTATION DU 5 OCTOBRE 2013, LES PARTICIPANTS ONT IDENTIFIÉ CINQ AXES (OU DOMAINES) PRIORITAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* RELATIVEMENT AUX SERVICES EN FRANÇAIS. VEUILLEZ LES CLASSER EN ORDRE DE PRIORITÉ DE 1 À 5 (5 ÉTANT LA PLUS GRANDE PRIORITÉ ET 1 ÉTANT LA MOINS IMPORTANTE) :

Choix de réponses	1	2	3	4	5	Nombre de répondants	Moyenne
Éducation et petite enfance	3,95 % 3	6,58 % 5	23,68 % 18	22,37 % 17	43,42 % 33	76	3,95
Santé et services sociaux	7,89 % 6	6,58 % 5	21,05 % 16	32,89 % 25	31,58 % 24	76	3,74
Culture	13,16 % 10	28,95 % 22	28,95 % 22	17,11 % 13	11,84 % 9	76	2,86
Justice et sécurité publique	30,26 % 23	32,89 % 25	17,11 % 13	11,84 % 9	7,89 % 6	76	2,34
Développement économique	44,74 % 34	25,00 % 19	9,21 % 7	15,79 % 12	5,26 % 4	76	2,12

14. EN MATIÈRE DE CULTURE, QUELLE PRIORITÉ DONNEZ-VOUS À L'ACCÈS EN FRANÇAIS AUX PROGRAMMES ET SERVICES SUIVANTS?

	Haute priorité	Basse priorité	Pas une priorité	Total	Moyenne*
Communications du GN (sites web, communiqués de presse, formulaires, politiques, rapports annuels, etc.)	81,58 % 62	14,47 % 11	3,95 % 3	76	1,78
Programme de financement pour la prestation de services communautaires	73,68 % 56	23,68 % 18	2,63 % 2	76	1,71
Ligne téléphonique 5544 (renseignements en français sur les programmes et services du GN)	72,37 % 55	21,05 % 16	6,58 % 5	76	1,66
Programme de financement pour les productions culturelles et artistiques en français au Nunavut	71,05 % 54	22,37 % 17	6,58 % 5	76	1,64
Financement des radios communautaires	56,58 % 43	38,16 % 29	5,26 % 4	76	1,51
Programme de financement pour la rénovation des infrastructures culturelles	55,26 % 42	35,53 % 27	9,21 % 7	76	1,46
Réseau de bibliothèques publiques du Nunavut	50,00 % 38	43,42 % 33	6,58 % 5	76	1,43
Programme de coopération intergouvernementale Québec-Nunavut en matière de francophonie (financement d'activités culturelles)	51,32 % 39	38,16 % 29	10,53 % 8	76	1,41
Outils linguistiques favorisant la conciliation culturelle (dictionnaire vivant, outils informatiques, glossaires, etc.)	42,11 % 32	48,68 % 37	9,21 % 7	76	1,33
Publication et traduction de livres	44,74 % 34	43,42 % 33	11,84 % 9	76	1,33

* La moyenne a été calculée en attribuant les pointages suivants : Haute priorité : 2; Basse priorité : 1; Pas une priorité : 0.

15. EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, QUELLE PRIORITÉ DONNEZ-VOUS À L'ACCÈS EN FRANÇAIS AUX PROGRAMMES ET SERVICES SUIVANTS?

	Haute priorité	Basse priorité	Pas une priorité	Total	Moyenne*
Services aux nouveaux arrivants francophones	85,33 % 64	13,33 % 10	1,33 % 1	75	1,84
Communications du GN (sites web, communiqués de presse, formulaires, politiques, rapports annuels, etc.)	82,89 % 63	13,16 % 10	3,95 % 3	76	1,79
Initiatives de recrutement d'employés francophones	80,26 % 61	14,47 % 11	5,26 % 4	76	1,75
Services d'aide à l'emploi	70,67 % 53	28,00 % 21	1,33 % 1	75	1,69
Service de démarrage d'entreprises	64,38 % 47	32,88 % 24	2,74 % 2	73	1,62
Programme de soutien aux petites entreprises	64,47 % 49	31,58 % 24	3,95 % 3	76	1,61
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (formulaires, permis, documentation, etc.)	65,33 % 49	28,00 % 21	6,67 % 5	75	1,59
Centre de services aux entreprises Canada-Nunavut	59,46 % 44	33,78 % 25	6,76 % 5	74	1,53
Programme de développement des arts	51,32 % 39	40,79 % 31	7,89 % 6	76	1,43
Demande de permis à la division des véhicules motorisés (incluant l'administration des examens écrits et de la route)	47,37 % 36	44,74 % 34	7,89 % 6	76	1,39
Programme d'impôts et de taxation (revenu, salaire, foncier, produits pétroliers, tabac, etc.)	50,00 % 38	35,53 % 27	14,47 % 11	76	1,36
Permis d'exploitation d'entreprise (municipal)	42,11 % 32	42,11 % 32	15,79 % 12	76	1,26
Programme d'investissements stratégiques	44,74 % 34	36,84 % 28	18,42 % 14	76	1,26
Société de crédit commercial du Nunavut	34,21 % 26	52,63 % 40	13,16 % 10	76	1,21
Demande de licence pour pourvoyeur ou établissement touristique	35,53 % 27	48,68 % 37	15,79 % 12	76	1,20

* La moyenne a été calculée en attribuant les pointages suivants : Haute priorité : 2; Basse priorité : 1; Pas une priorité : 0.

16. EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE PETITE ENFANCE, QUELLE PRIORITÉ DONNEZ-VOUS À L'ACCÈS EN FRANÇAIS AUX PROGRAMMES ET SERVICES SUIVANTS?

	Haute priorité	Basse priorité	Pas une priorité	Total	Moyenne*
École primaire, incluant la maternelle	94,67 % 71	4,00 % 3	1,33 % 1	75	1,93
École secondaire	92,11 % 70	6,58 % 5	1,32 % 1	76	1,91
Centres de la petite enfance ou autres garderies agréées	86,67 % 65	12,00 % 9	1,33 % 1	75	1,85
Programme de francisation destiné aux élèves de la maternelle à la 12 ^e année)	81,58% 62	15,79 % 12	2,63 % 2	76	1,79
Appui à l'accès aux études supérieures	77,33 % 58	17,33 % 13	5,33 % 4	75	1,72
Programme d'aide aux services de soutien pour les enfants (domaine de la petite enfance)	74,67 % 56	20,00 % 15	5,33 % 4	75	1,69
Communications du GN (sites web, communiqués de presse, formulaires, politiques, rapports annuels, etc.)	72,00% 54	24,00 % 18	4,00 % 3	75	1,68
Programme de français langue seconde	72,37 % 55	22,37 % 17	5,26 % 4	76	1,67
Programme de francisation destiné aux parents d'enfants de 0 à 4 ans	73,33 % 55	20,00 % 15	6,67 % 5	75	1,67
Accès au marché du travail après l'obtention d'un diplôme	71,62 % 53	22,97 % 17	5,41 % 4	74	1,66
Appui à l'éducation à distance	69,33 % 52	25,33 % 19	5,33 % 4	75	1,64
Prêts et bourses pour étudiants francophones	71,05 % 54	19,74 % 15	9,21 % 7	76	1,62
Programmes d'alphabétisation	64,47 % 49	22,37 % 17	13,16 % 10	76	1,51
Programme de maintien aux études des jeunes parents	61,84 % 47	26,32 % 20	11,84 % 9	76	1,50
Éducation des adultes	57,89 % 44	32,89 % 25	9,21 % 7	76	1,49
Emplois d'été pour les étudiants	60,00 % 45	29,33 % 22	10,67 % 8	75	1,49
Initiatives en construction identitaire	55,41 % 41	35,14 % 26	9,46 % 7	74	1,46
Mise en place de la certification internationale (reconnaissance des acquis au niveau du français)	56,58 % 43	32,89 % 25	10,53 % 8	76	1,46
Fonds du Programme des professions spécialisées	46,67 % 35	41,33 % 31	12,00% 9	75	1,35

* La moyenne a été calculée en attribuant les pointages suivants : Haute priorité : 2; Basse priorité : 1; Pas une priorité : 0.

17. EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX, QUELLE PRIORITÉ DONNEZ-VOUS À L'ACCÈS EN FRANÇAIS AUX PROGRAMMES ET SERVICES SUIVANTS?

	Haute priorité	Basse priorité	Pas une priorité	Total	Moyenne*
Médecin généraliste	92,11 % 70	6,58 % 5	1,32 % 1	76	1,91
Admission à l'hôpital	90,79 % 69	6,58 % 5	2,63 % 2	76	1,88
Service d'urgence de l'hôpital (triage, infirmières, médecins à l'urgence, etc.)	86,84 % 66	11,84 % 9	1,32 % 1	76	1,86
Ligne téléphonique info-santé	84,21 % 64	14,47 % 11	1,32 % 1	76	1,83
Communications du GN (sites web, communiqués de presse, formulaires, politiques, rapports annuels, etc.)	78,95 % 60	18,42 % 14	2,63 % 2	76	1,76
Soins et programmes de santé mentale	73,68 % 56	25,00 % 19	1,32 % 1	76	1,72
Service d'interprétation médical	76,32 % 58	18,42 % 14	5,26 % 4	76	1,71
Programme de prévention du suicide	75,00 % 57	19,74 % 15	5,26 % 4	76	1,70
Soins familiaux	72,37 % 55	25,00 % 19	2,63 % 2	76	1,70
Médecin spécialiste (ex. : cardiologue, oto-rhino-laryngologiste, gynécologue-obstétricien, pédiatre, gastroentérologue, orthopédiste, chirurgien, etc.)	72,37 % 55	23,68 % 18	3,95 % 3	76	1,68
Assurance-maladie (service de carte santé)	71,05 % 54	25,00 % 19	3,95 % 3	76	1,67
Programme de gestion des maladies chroniques (ex. : diabète, asthme, dialyse, etc.)	72,37 % 55	21,05 % 16	6,58 % 5	76	1,66
Services pharmaceutiques	67,11 % 51	30,26 % 23	2,63 % 2	76	1,64
Services d'audiologie ou d'orthophonie	64,47 % 49	30,26 % 23	5,26 % 4	76	1,59
Services de diagnostic à l'hôpital (ex. : prise de sang, rayons X, échographie, etc.)	65,79 % 50	27,63 % 21	6,58 % 5	76	1,59
Télésanté	64,47 % 49	30,26 % 23	5,26 % 4	76	1,59
Programmes de promotion de la santé (ex. : campagne antitabac Atii, Non aux boissons gazeuses, campagnes contre les infections transmissibles sexuellement, etc.)	63,16 % 48	31,58 % 24	5,26 % 4	76	1,58
Programme d'hygiène dentaire	59,21 % 45	35,53 % 27	5,26 % 4	76	1,54
Demande de certificat (naissance, mariage ou décès)	59,21 % 45	34,21 % 26	6,58 % 5	76	1,53

Services spécialisés hors territoire	57,89 % 44	36,84 % 28	5,26 % 4	76	1,53
Soins et services à domicile	59,21 % 45	30,26 % 23	10,53 % 8	76	1,49
Services de toxicomanie et autres dépendances	57,89 % 44	31,58 % 24	10,53 % 8	76	1,47
Programme de vaccination	51,32 % 39	39,47 % 30	9,21 % 7	76	1,42

* La moyenne a été calculée en attribuant les pointages suivants : Haute priorité : 2; Basse priorité : 1; Pas une priorité : 0.

18. EN MATIÈRE DE JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, QUELLE PRIORITÉ DONNEZ-VOUS À L'ACCÈS EN FRANÇAIS AUX PROGRAMMES ET SERVICES SUIVANTS?					
	Haute priorité	Basse priorité	Pas une priorité	Total	Moyenne*
Aide juridique	88,00 % 66	9,33 % 7	2,67 % 2	75	1,93
Cour de justice du Nunavut (incluant le personnel de première ligne et les services d'interprétation)	84,21 % 64	13,16 % 10	2,63 % 2	76	1,89
Services de la Gendarmerie Royale du Canada	84,21 % 64	13,16 % 10	2,63 % 2	76	1,89
Service téléphonique d'urgence (ex. : 4422 pour la ville d'Iqaluit)	82,89 % 63	14,47 % 11	2,63 % 2	76	1,88
Coordination des mesures d'urgence	77,63 % 59	18,42 % 14	3,95 % 3	76	1,86
Services d'aide aux victimes d'actes criminels	65,33 % 49	26,67 % 20	8,00 % 6	75	1,81
Tribunal des droits de la personne	75,34 % 55	21,92 % 16	2,74 % 2	73	1,81
Communications du GN (sites web, communiqués de presse, formulaires, politiques, rapports annuels, etc.)	72,37 % 55	25,00 % 19	2,63 % 2	76	1,78
Services relatifs au droit de la famille (programme de subvention pour la garde d'enfants, exécution des ordonnances alimentaires pour enfants et conjoints, etc.)	68,92 % 51	27,03 % 20	4,05 % 3	74	1,77
Services d'exécution des règlements municipaux (by-laws)	49,33 % 37	38,67 % 29	12,00 % 9	75	1,73
Bureau d'enregistrement (immobilier et corporatif)	47,37 % 36	42,11 % 32	10,53 % 8	76	1,68
Bureau du commissaire aux incendies	41,33 % 31	46,67 % 35	12,00 % 9	75	1,65
Services correctionnels	34,21 % 26	51,32 % 39	14,47 % 11	76	1,63
Bureau du curateur public	34,67 % 26	56,00 % 42	9,33 % 7	75	1,53

* La moyenne a été calculée en attribuant les pointages suivants : Haute priorité : 2; Basse priorité : 1; Pas une priorité : 0.

19. SELON VOUS, QUELLES MESURES OU INITIATIVES POURRAIENT CONTRIBUER À UNE PRESTATION PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE DES SERVICES EN FRANÇAIS DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT? VEUILLEZ COCHER JUSQU'À CINQ RÉPONSES.

Choix de réponses		Réponses
Désigner des postes bilingues (français obligatoire) au sein de la fonction publique du Nunavut	73,68 %	56
Prioriser les services en français pour les postes de première ligne (les postes offrant un service direct au public)	60,53 %	46
Adopter une politique de communication applicable à l'ensemble du GN	44,74 %	34
Bâtir sur les services déjà existants (ex., répertorier la capacité linguistique existante au sein du GN)	39,47 %	30
Instaurer un plan d'action stratégique gouvernemental spécifique à la prestation des services en français	39,47 %	30
Communiquer davantage au public les services en français existants	31,58 %	24
Réviser la politique de la prime au bilinguisme du GN	31,58 %	24
Offrir un programme de formation linguistique aux employés du GN	26,32 %	20
Administrer un test d'évaluation des compétences linguistiques aux employés du GN	25,00 %	19
Regrouper tous les services en français du GN sous un même toit (ex., créer un guichet unique)	23,68 %	18
Créer un comité consultatif communautaire pour aviser le GN des besoins de la communauté	22,37 %	17
Instaurer un système d'offre active, c'est-à-dire adopter une approche proactive qui informe le public de la disponibilité des services en français	21,05 %	16
Instaurer un processus de gestion et de reddition de comptes	15,79 %	12
Nombre de répondants		76

AUSIVUT UQAUSIVU
UQAUSIVUT UQAU
SIVUT UQAUSIVUT
UQAUSIVUT UQA



Department of Culture and Heritage
ᐃᓕᓐᓴᓕᓴᓐᓴᓐᓴᓐ
Pitquhiliqiyikkut
Ministère de la Culture et du Patrimoine